



## Services aux clubs

### Organiser l'école de billard du club

Le concept d'école de billard s'est imposé peu à peu au sein de la FFB à la fin des années 1990, donnant un cadre d'intervention aux **animateurs de clubs** formés suivant un programme officiel édité en 1995.

L'école de billard s'organise pour répondre à un certain nombre de besoins. Ceux-ci concernent la diversité des pratiques et la diversité des pratiquants :

#### *Les pratiques*

- Pratique de loisir
- Pratique compétitive
- Pratique éducative

#### *Les pratiquants*

- Hommes et femmes
- Seniors
- Jeunes
- Personnes en situation de handicap
- Scolaires

L'école de billard du club répond aussi et avant tout au besoin d'une pratique encadrée. La pratique « en autonomie » toujours dominante dans nos clubs aujourd'hui, convient encore aux joueurs familiarisés avec cette discipline, avec l'environnement du club, mais n'est pas satisfaisante pour les nouveaux, pour les pratiquants sportifs qui veulent progresser, pour les plus jeunes.

**L'organisation de l'école de billard doit, par conséquent, s'inscrire dans le projet, dans la stratégie du club.**

L'école de billard constitue l'outil de développement du club. L'accueil et l'initiation des nouveaux pratiquants restent les éléments incontournables pour le renouvellement et le développement des effectifs d'adhérents. Des créneaux horaires réservés aux débutants, encadrés par des animateurs de clubs formés pour intervenir valablement seront les dispositions prévues dans « l'offre de services » du club à ce public.

L'école de billard est aussi la réponse au besoin d'animation de la pratique dans le club et à la volonté de progresser des joueurs. Des créneaux d'entraînement et de perfectionnement, par niveaux sportifs, répondront à cette problématique, participant largement à la vie du club.

On voit bien là, la nécessité de bénéficier de l'intervention de différents types « d'encadrants », animateurs, initiateurs, moniteurs ou professeurs de billard.

Enfin, l'accueil de scolaires ou de publics spécifiques dans le club pour un cycle de séances de découverte, ou une pratique régulière, inscrit le club dans la vie locale. Les actions menées avec les services de la ville, avec d'autres associations, avec des établissements scolaires, justifient pleinement le soutien des collectivités locales (mise à disposition d'une salle, dotation en subventions, etc.).

La Fédération française de billard délivre différents [labels « école de billard »](#) depuis 2003, permettant aux clubs de valoriser auprès des collectivités et des pratiquants potentiels, leur organisation dans ce domaine.

[Plus d'informations auprès de la direction technique nationale de la FFB](#)